



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE FONTENAY LE FLEURY
Formulaire d'inscription aux cours de l'Atelier
Année 2021-2022

Reprise des cours le 20 septembre 2021

	Nombre d'échéances	Règlement à l'inscription		04/01/21	02/02/21	01/04/21
		Cotisations (*)	Cours 1 ^{er} versement			
Claudia CAMPOS Peinture, dessin et gravure Cours de 3 heures <input type="checkbox"/> Vendredi 14h00-17h00	1	22 € / 26 €	360 €			
	2	22 € / 26 €	180 €		180 €	
	3	22 € / 26 €	120 €	120 €		120 €
Christophe BAUDIN Peinture et dessin Cours de 2 heures <input type="checkbox"/> Mercredi 19h00-21h00 <input type="checkbox"/> Mercredi 9h30-11h30	1	22 € / 26 €	360 €			
	2	22 € / 26 €	180 €		180 €	
	3	22 € / 26 €	120 €	120 €		120 €
Christophe BAUDIN Peinture et dessin Cours de 3 heures <input type="checkbox"/> Mercredi 9h30-12h30	1	22 € / 26 €	360 €			
	2	22 € / 26 €	180 €		180 €	
	3	22 € / 26 €	120 €	120 €		120 €

Avenant qui sera alimenté en fonction des nouvelles inscriptions :

Claudia CAMPOS Peinture, dessin et gravure Cours de 3 heures <input type="checkbox"/> Vendredi 14h00-17h00	Début le 01/12/21					
	1	22 € / 26 €	285€			
Claudia CAMPOS Peinture, dessin et gravure Cours de 3 heures <input type="checkbox"/> Vendredi 14h00-17h00	Début : janvier 2022					
	1	22 € / 26 €	250€			
Christophe BAUDIN Peinture et dessin Cours de 2 h ou 3 heures <input type="checkbox"/> Mercredi 19h00-21h00 <input type="checkbox"/> Mercredi 9h30-11h30 <input type="checkbox"/> Mercredi 9h30-12h30	Début : janvier 2022					
	1		210€			
	1	22 € / 26 €	210€			
	1		250€			

(*) 22€ pour les Fontenaysiens / 26€ pour les non-Fontenaysiens. L'adhésion est due une seule fois, quel que soit le nombre de cours pris. Elle est également valable pour les expositions qu'organise la Société Artistique sur l'année.

- Les élèves s'engagent à venir régulièrement aux cours et à prévenir le professeur en cas d'absence.
- Toute inscription correspond à un engagement dont il ne pourra être procédé au remboursement sauf en cas de force majeure étudié en Conseil d'Administration.
- La Société Artistique se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours si le nombre minimum d'élèves requis n'est pas atteint.
- Les cours qui ne pourraient être assurés par les professeurs seront systématiquement rattrapés, le professeur prenant soin d'en informer suffisamment à l'avance les élèves. 30 séances sont assurées sur l'année pour les cours de peinture, l'Académie du Nu faisant l'objet d'un calendrier particulier et d'un règlement à chaque séance. Un calendrier annuel est transmis par les professeurs en début d'année.

Merci de remplir en lettres capitales pour éviter les erreurs sur l'adresse mail

NOM : PRENOM :

Code Postal :

Tél :Email

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »